

Quand Mostapha Laabid se lâche

Date : 7 novembre 2019

Les propos que Mostapha Laabid vient de tenir au Télégramme sont, de mon point de vue, extrêmement intéressants.



Je tente ici de les décoder :

« J'ai choisi un nouvel avocat qui est à Lille .../... Il n'est pas de Rennes, je pense que c'est mieux. Il va avoir un regard extérieur, il aura une autre façon d'aborder le sujet. Cette fois-ci, on va vraiment bosser, et moi aussi »

En clair : c'est la faute de mon avocat rennais si j'ai été condamné en première instance. D'ailleurs il n'a pas beaucoup bossé la question (et moi non plus). Comme il n'y a pas de bon avocat à Rennes, je suis allé en chercher un à Lille. Comme ça, on va changer de ligne défense... parce que si on garde la même ligne, je sens que je vais encore être condamné : forcément.

« J'ai été jugé parce que je suis député et pas par ce que j'ai été : Mustapha Laabid, petit acteur d'association en bas des tours »

L'ostensible soutien que 2 députés de la Nation sont venus m'apporter à l'audience, dont le

premier questeur de l'Assemblée Nationale Florian Bachelier, n'a strictement rien à voir avec le fait que je sois moi-même député : je vous jure que c'est juste une sorte de concours de circonstances (et pour faire bon poids, j'ajoute que les clins d'œil appuyés de la référente départementale de La République en Marche à l'entrée de la salle d'audience comptent objectivement pour du beurre).

« La cour d'appel de Rennes, pour un simple citoyen, c'est en général quatre ans de délai. Moi, c'est trois mois ! Ça montre que je ne suis pas un simple citoyen aux yeux de la justice »

Permettez-moi de regretter que la justice aille aussi vite quand elle me concerne. Moi, justement, je ne suis pas du tout pressé d'être jugé en appel. Vu que, comme vous l'aurez compris, j'ai quand même beaucoup à perdre si tout va trop vite...

Des forces obscures qui se sont agitées pour me dénoncer auprès de Tracfin. Je ne saurai jamais qui a été à la manœuvre. Ceux qui ont souhaité me faire du mal ont réussi. Mais je reste debout. Je me battraï jusqu'à la dernière seconde pour qu'ils n'obtiennent pas ce qu'ils souhaitent : mon inéligibilité. »

Un emprisonnement de 6 mois, ce n'est pas grave puisqu'il est assorti d'un sursis. Une amende 10.000 euros, ce n'est pas grand-chose au regard des 21.545,32 euros de détournement de fonds que l'on ne m'a même pas demandé de rembourser.

L'enjeu c'est bien la question de mon inéligibilité.

Parce que, figurez-vous que - du jour au lendemain, depuis que je suis député - j'ai doublé mon salaire de base, et quadruplé ou peut-être même quintuplé au moins mes revenus si j'intègre ce que l'on appelle le remboursement des frais de mandats. Aujourd'hui, je n'ai même plus besoin de me servir de la carte bancaire de l'association d'aide aux plus démunis que je présidais pour régler mes dépenses personnelles grâce à des subventions publiques... et ma compagne non plus, qui en était sur le papier la trésorière.

Ah, vraiment...

A peine élu, je n'aurais jamais dû bêtement voter la loi n° 2017-1339 pour la confiance dans la vie politique qui a été promulguée le 15 septembre 2017, aux termes de laquelle la peine d'inéligibilité (qui n'était jusqu'alors qu'une peine complémentaire facultative pour bon nombre de délits) est devenue une peine obligatoire pour un certain nombre d'entre eux, dont précisément l'abus de confiance... *sauf circonstances de l'espèce* (circonstances de l'infraction et personnalité de l'auteur).

Pourquoi donc ne pourrais-je pas bénéficier en appel de ces *circonstances de l'espèce* dont je n'ai pas bénéficié en première instance, puisqu'elles ont été introduites dans le code pénal par mon

propre groupe ?...

Hein, je vous le demande ?...

Evidemment, tout ça n'engage que moi.

Pour aller plus loin : [liens vers toutes mes contributions concernant Mostapha Laabid](#) , déjà 3 fois condamné au pénal